Image not found or type unknown

RESILIATION MANDAT DE VENTE

Par **CERO6**, le **16/04/2012** à **12:06**

bONJOUR

Je souhaiterais ne plus vendre mon appartement et donc résilier les mandats de vente sans exclusivité. Dois je obligatoirement ecrire en recommandé et ceux dont l'année est ecoulée et qui n'ont pas éte renouvelés faut il aussi envoyer une lettre rec/ar.De plus peut on me réclamer des frais? Merçi d'avance

Par **Afterall**, le **16/04/2012** à **13:49**

Bonjour,
Le plus simple, dans un premier temps, serait pour vous de relire les conditions de résiliation précisées dans les mandats que vous avez signé.
Les modalités d'arrêt du contrat y sont prévues.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés